

ment de l'arrivée de MM. Motte, Chatelet et Rousseau.

Dans un discours très mordant, il critiqua les socialistes et Mote.

Il montra que Rousseau qui achète des terres en Russie, que Mote qui en a déjà, ne sont pas les vrais patriotes.

Les vrais patriotes, ce ne sont pas les motistes, dit-il, ce sont les candidats de l'Alliance radicale et socialiste.

On s'attendait, se demande Gautier, ceux qui ont chassés à la queue du cheval de Boulangère; on s'attendait, ceux qui marchaient à la suite des nationalistes; on s'attendait ceux qui frappaient nos soldats au moment des inventaires.

LES PROVOCATIONS DE M. MOTTE

M. Motte demande alors la parole et cherche à amener contre lui sous les citoyens présents dans la salle.

M. Motte frappe le candidat radical

Comme l'autre jour les collets de la Grand-Place, M. Motte a sauté à la gorge de M. Boulangère, assisté que celui-ci prit la parole pour lui répondre.

Tous les citoyens présents dans la salle se précipitent. Il était temps, car Chatelet, Rousseau et une bande de quarante-cinq se jetaient sur le candidat radical et allaient le mettre à mal.

Les socialistes présents sur la scène sont obligés de s'interposer pour empêcher M. Motte et ses amis de recevoir la juste leçon qui leur était due à l'un d'eux tout au moins, au chef, M. Motte.

A DOUAI

Les manœuvres de dernière heure

La liste Bertin, aux abois, se livre à une dernière série de manœuvres de dernière heure, qui prouvent une fois de plus que la confiance dans le résultat final est perdue.

Sous prétexte que les libéraux ont fait distribuer des listes dites de la représentation proportionnelle, M. Bertin et ses amis insistent et font insinuer par les journaux à leur dévotion que les socialistes sont prêts à se laisser pour cette manœuvre, avec les libéraux.

Une infamie

Les socialistes ont proposé au deuxième tour la représentation proportionnelle parce qu'ils ont déclaré qu'ils ne considéraient qu'elle pouvait être faite qu'avec l'adhésion de l'unanimité des listes.

Dès que le refus de la liste Bertin a été connu, ils ont distribué et affiché une déclaration invitant les électeurs à voter pour les 27 candidats de la liste du Bloc démocratique entier et sans réserve.

De plus, ils ont dès hier protesté contre les manœuvres de dernière heure que M. Bertin a fait coller en affiches sur les murs.

Toute la grande colère des socialistes n'a en réalité qu'une seule cause : ils sont furieux de ce que, suivant leur geste habituel de nos précédentes élections, les libéraux ne se résistent pas, au dernier moment, à leur aveu.

C'est tout.

Les 4.000 francs de M. Bertin

M. Bertin et ses journaux protestent par affiches et par articles contre ce que nous avons dit hier concernant les frais de représentation remis à la disposition du Maire dans le budget.

Cette somme est exclusivement consacrée à des charités et à des aumônes, dit le « Douai-Républicain » dans un demi-aveu. Et puis, elle n'est que de 1.600 francs.

Or, on nous a dit au compte administratif un somme prévue pour être mise à la disposition du maire sans contrôle.

Où, — oh bien vos affiches et vos articles ne changent rien à ce que nous avons affirmé.

A LOOS

Aux Electeurs Républicains

Les candidats de la liste d'Union Républicaine radicale et socialiste adressent aux électeurs l'appel suivant :

Les réactionnaires affolés se livrent aux combinaisons les plus machées, cherchant à étouffer les droits qui nous sont acquis.

Publiques de toutes manières, vous tous qui avez soutenu de vous-même un grand jour, vous ne vous laissez pas impressionner par les pages de nos adversaires sans accomplir, qui soient avoir obtenu l'uniformité des bulletins de vote à tous moments d'après nos prévisions par la loi, se livrent la nuit à tous les trépassés et pressions, pour qu'on ne puisse y répondre.

Vous repoussez impitoyablement toutes leurs combinaisons trompeuses, toutes leurs manœuvres machées, et vous restez tous en masse, sans exception, dans la ligne unique que des troupes de gauche, c'est-à-dire toutes celles de droite.

Vous votez pour la seule liste républicaine, celle portant en tête : L'UNION REPUBLICAINE, OUVRIERE ET SOCIALISTE.

Vous votez pour la seule liste républicaine, celle portant en tête : L'UNION REPUBLICAINE, OUVRIERE ET SOCIALISTE.

Les Candidats :

Informations REGIONALES

Un INDUSTRIEL VOLEUR A CROIX

UN PATRON TEINTURIER DETOURNAIT D'IMPORTANTES QUANTITES DE MARCHANDISES A SES CLIENTS.

SEK PERSONNELLEMENT ARRÊTÉ. — L'EMOTION DANS LA REGION. — UN INCULPE EST CANDIDAT CLERICAL A CALA CROIX

Vers le 25 avril, le parquet de Lille recevait plusieurs plaintes en détournement de marchandises industrielles de Tourcoing, Lanoy, etc.

Ces industriels, en l'occurrence MM. Dreffren-Duploy frères, fabricants de tissus à Lanoy; Léon Monnier, fabricant à Tourcoing, rue du Château, dénonçaient un teinturier de Croix, M. Achille Raquet. Cet industriel est bien connu dans la région et 250 ouvriers environ sont occupés dans ses ateliers à la teinturerie des laines et soies fabriquées par les manufactures du Nord.

M. Raquet n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. Il y a quelques années, nous eûmes l'occasion de le voir dans le rôle de patron ou de préjudice de cet industriel. Sur sa plainte plusieurs arrestations furent opérées et l'un des inculpés fut même mis en liberté provisoire sous caution de 5.000 fr.

LE « TRUC » DU TEINTURIER

Comme nous venons de le dire, Raquet recevait chaque jour des fabricants de la région de grandes quantités de laines, coton ou soie pour les teindre.

Dans le but de combler le déficit qui lui causait les bas prix qu'il devait accorder à ses clients, le teinturier avait trouvé un « truc » ingénieux, autant que délicieux.

Se basant sur les réductions qu'il accordait aux industriels, il prélevait sur les laines et sur les cotons avant de les envoyer à la teinturerie.

La teinturerie effectuée, il ne comptait point l'« esorage » et faisait arriver de la laine et du coton. Par ce procédé, le poids devenait identique à celui qui avait été reçu pour opérer de la sorte, il avait obtenu le concours de trois de ses employés : Pierre Horlange, 25 ans, magasinier, demeurant à Roubais; Louis Monier, 40 ans, teinturier à Croix; et Gustave Beausire, 30 ans, représentant de Raquet.

Le procédé malhonnête du teinturier était si habilement exécuté qu'il était matériellement impossible aux industriels, pas plus qu'à leurs employés de s'apercevoir des faits.

Un hasard seul devait les faire découvrir.

DENONCE

Il y a un an environ, un nommé X... entra chez Raquet comme domestique, puis fut placé dans un atelier comme « bouteleur ».

Après sept semaines, le 17 avril dernier, X... était congédié par le teinturier, sous un prétexte futile.

En vain protesta-t-il contre ce renvoi injustifié, aussi il jura de se venger.

X... avait une connaissance des procédés employés par Raquet, son ancien patron.

Il savait que deux fois par mois un voiturier, Vanderschage, 32 ans, au service de Mme veuve Sprick, sa belle-mère, Lys-Lanoy, prenait livraison à l'établissement Raquet des marchandises non teintées qu'il transportait chez un marchand de débris, Joseph Meyrinck, 54 ans. X... savait également que les ouvriers de l'industrial teinturier recevaient une prime de dix francs pour leur illégitime travail à chaque chargement.

Il s'en fut donc informer de ces faits les clients de son ex-patron. Ceux-ci avant de saisir la Justice, résolurent de vérifier par eux-mêmes les dires de X...

Avec ce dernier ils surveillèrent la sortie des voitures de l'usine Raquet. Le 21 avril, les deux fabricants dont nous avons donné les noms plus haut, virent sortir de la teinturerie un camion, qui était chargé, comme d'habitude, de s'approvisionner des débris qui se dirigeait vers les magasins Meyrinck.

Sur la route, ils purent arracher une poignée de coton écorné ainsi qu'un morceau de

l'emballage de la balle. L'un des négociants, M. Dreffren, reconnut sans hésitation ce coton comme sortant de son atelier.

LA PLAINTÉ — L'ENQUÊTE

En présence de cette constatation, les fabricants adressèrent une plainte au parquet. M. Delaë, juge d'instruction, à qui fut confiée cette importante affaire, chargea la brigade mobile du Nord de découvrir les coupables.

Le 1er mai, M. Faivre, commissaire divisionnaire, confia l'enquête à M. Glabek, commissaire adjoint qui, accompagné des inspecteurs Pellet et Stourquer se mit aussitôt en chasse.

Pendant dix jours, le commissaire et ses inspecteurs, déguisés en ouvriers, surveillèrent patiemment, nuit et jour, les abords de la teinturerie Raquet.

Enfin, la patience des policiers devait être récompensée : vendredi dans l'après-midi, M. Glabek et ses agents avaient la bonne fortune de prendre « flagrante delicto » trois des coupables.

Vers heures, un véhicule lourdement chargé (il y avait 16 balles de coton pesant 60 kilos et représentant 1800 fr. environ) sortait de la teinturerie Raquet. Le charretier Vanderschage conduisait l'attelage, accompagné de Joseph Meyrinck, accompagnant inspecteur de la brigade mobile.

Un inspecteur de la brigade mobile se rendait aux abords de l'établissement prit aussitôt la « filature » du véhicule qui se dirigeait vers Lys-Lanoy.

A proximité des magasins de Meyrinck un « ouvrier » baillait au soleil.

EN TOUTE SÉCURITÉ l'attelage pénétra dans la cour et le marchand, aidé du conducteur, se mit à décharger le véhicule.

Une dizaine de balles étaient déjà entassées dans un magasin lorsque surgirent trois individus d'aspect peu rassurant, coulés de casquettes, couverts de boue.

Au moment où le marchand de débris allait interrompre les nouveaux venus, l'un d'eux exhiba son éolpe et c'était M. Glabek, accompagné de ses agents. Le magistrat, en vertu des commissions rogatoires de M. Delaë, mit séance tenante en état d'arrestation Meyrinck père et Louis Vanderschage, puis il opéra une minutieuse perquisition.

Dans les magasins, grenier, caves et jusque dans les chambres à coucher le commissaire découvrit de grandes quantités de laine colon, soie non teinte.

Au sujet de ces opérations survint Pierre Meyrinck, retour de l'usine Raquet où il venait de verser le prix du chargement. On juge de sa surprise en présence de ces étranges visiteurs, qui lui mirent également la main au collet.

Avant de terminer sa perquisition, M. Glabek fit mettre le véhicule au fourreau et conduisit ses trois prisonniers à la gendarmerie de Roubais où ils furent écroués en attendant leur transfert à Lille.

Le lendemain matin, c'est-à-dire hier, à 6 heures et demie, les inspecteurs Pellet, Stourquer, Leroy et Demester, se présentèrent à l'usine Raquet.

Déclarant ses titres et qualités, M. Glabek informa le teinturier qu'en vertu d'une commission rogatoire de M. Delaë, juge d'instruction, il le mettait en état d'arrestation.

Le teinturier, saisi par cette nouvelle, se remit promptement et suivit les policiers qui, dans l'usine arrêtaient ses complices : Horlange, Monier et Beausire.

Un sujet de ce dernier, mot spécial : Gustave Beausire employé chez Raquet, habitant 237, rue de Olyers, à Croix, figure sur la liste des candidats cléricaux de l'arrondissement de Lille.

LES INCULPÉS AMENÉS

Les arrestations opérées, le commissaire et ses agents conduisirent leurs quatre prisonniers à la gare pour les amener à Lille.

De leur côté, sous l'escorte de gendarmes, les trois inculpés arrêtés la veille étaient dirigés sur la maison d'arrêt, en tramway.

À 7 heures et demie, M. Raquet et ses ouvriers étaient mis en présence de M. Faivre qui les interrogea sommairement. Peu après arrivait au bureau de la brigade M. Delaë. Après quelques questions, le magistrat ordonna de conduire les prisonniers à son cabinet.

De 10 heures du matin à 7 heures du soir, le magistrat a interrogé les inculpés et reçu les dépositions des plaignants.

Raquet avait avoué avoir opéré des prélèvements sur les marchandises qu'on lui donnait à teindre. Il ajoute qu'il y a peu de jours et que tous les teinturiers agissent de même.

Les trois ouvriers reconnaissent les faits qu'on leur reproche, mais agissent sur les ordres de leur patron, ils ignoraient être complices d'un crime.

Le camionneur excipé de sa bonne foi. Il était chargé de transporter des marchandises, et il ignorait la provenance.

Quant à Meyrinck père et fils ils reconnaissent les faits, et eux aussi disent ignorer l'usage et que tous les marchands de débris achètent de ces laines ou coton non teints.

Les plaignants déclarent que pour eux le préjudice est important.

L'un d'eux, M. Dreffren, l'an dernier, aurait fait teindre 160.000 kilos de coton, travail évalué à 55.000 francs. Si, comme l'accusation le dit, Raquet prélevait de 4 à 5 %, on juge d'ici le joli bénéfice réalisé.

Un enfant écrasé par un voiture à Lille

UNE DES ROUES LUI PASSA SUR LE CORPS ET LUI BROYA HORRIBLEMENT LE BASSIN.

Les habitants de la rue du Metz, hier soir, ont été douloureusement impressionnés par un terrible accident.

Un jeune enfant de huit ans et demi, âgé de six ans, fut happé par une roue et jeté sous le lourd véhicule qui lui passa sur le corps.

Des témoins de l'accident s'empressèrent après du malheureux garçonnet qui fut conduit dans une pharmacie voisine.

Un docteur, mandaté d'urgence, accourut aussitôt et prodigua ses soins au pauvre petit qui avait le bassin fracturé, le bras gauche et la jambe droite écrasés.

Malgré les soins les plus pressés, le petit enfant rendit le dernier soupir à dix heures et demie.

Après les constatations faites par M. Marmonel, commissaire de police du 2e arrondissement, le cadavre fut transporté chez les parents dont on conçoit sans peine la douleur.

Tentative d'assassinat sur un juif de paix A CAMBRAI

POUR DES QUESTIONS D'INTERET ET A LA SUITE DE PROCES QUELLE AVAIT PERDUS, LA NIECE D'UN JUGE DE PAIX TIRE SUR CE LUI-CI CINQ COUPS DE REVOLVER; LES BLESSURES SONT PEU GRAVES.

M. d'Hooghe Adolphe, 50 ans, juge de paix du canton Ouest, a été victime cet après-midi, d'une tentative d'assassinat, dans sa propriété de la rue de Roubais.

Depuis plusieurs années, M. d'Hooghe était en procès avec l'une de ses nièces, la dame Bougois, âgée d'une quarantaine d'années, au sujet d'un héritage. Celle-ci, ayant perdu le procès qu'elle avait intenté contre son oncle, avait conçu contre celui-ci une terrible haine et dernièrement encore elle lui avait adressé plusieurs lettres de menaces.

Ces menaces devaient malheureusement être mises à exécution.

Hier après-midi, vers midi et demi, la dame Bougois fut aperçue rôdant autour de la propriété de son oncle; elle cherchait vraisemblablement à pénétrer dans les immenses jardins afin de s'y cacher et d'attendre le moment de celui à qui elle en voulait à mort.

Vers une heure, elle s'approcha de Mme Vanthillo qui se trouvait sur la porte de sa demeure, 30, rue de Roubais, en face même de la propriété de M. d'Hooghe et lui demanda son oncle, avant conçu contre Vanthillo donna le renseignement et comme la dame Bougois voulait entrer par une petite porte qui donne sur la rue de Roubais, elle s'élança :

— Si je demande à entrer, il bouclerait tout, si je demande à entrer, il bouclerait tout, si je demande à entrer, il bouclerait tout, si je demande à entrer, il bouclerait tout.

Elle s'élança alors de son interlocutrice et se dirigea vers la petite porte dont il venait d'être question; elle tenta, mais en vain de ouvrir.

A ce moment même entra chez M. d'Hooghe, M. Robasse, épicier à Escudouvillers, qui, selon son habitude, venait faire sa livraison de marchandises.

La dame Bougois courut aussitôt vers lui et se glissa derrière lui dans la propriété de son oncle, puis, tandis que l'épicier se dirigeait vers la maison d'habitation, elle se dissimula dans un buisson. Son intention était, sans nul doute, de s'approcher.

Un enfant écrasé par un voiture à Lille

UNE DES ROUES LUI PASSA SUR LE CORPS ET LUI BROYA HORRIBLEMENT LE BASSIN.

Les habitants de la rue du Metz, hier soir, ont été douloureusement impressionnés par un terrible accident.

Un jeune enfant de huit ans et demi, âgé de six ans, fut happé par une roue et jeté sous le lourd véhicule qui lui passa sur le corps.

Des témoins de l'accident s'empressèrent après du malheureux garçonnet qui fut conduit dans une pharmacie voisine.

Un docteur, mandaté d'urgence, accourut aussitôt et prodigua ses soins au pauvre petit qui avait le bassin fracturé, le bras gauche et la jambe droite écrasés.

Malgré les soins les plus pressés, le petit enfant rendit le dernier soupir à dix heures et demie.

Après les constatations faites par M. Marmonel, commissaire de police du 2e arrondissement, le cadavre fut transporté chez les parents dont on conçoit sans peine la douleur.

Tentative d'assassinat sur un juif de paix A CAMBRAI

POUR DES QUESTIONS D'INTERET ET A LA SUITE DE PROCES QUELLE AVAIT PERDUS, LA NIECE D'UN JUGE DE PAIX TIRE SUR CE LUI-CI CINQ COUPS DE REVOLVER; LES BLESSURES SONT PEU GRAVES.

M. d'Hooghe Adolphe, 50 ans, juge de paix du canton Ouest, a été victime cet après-midi, d'une tentative d'assassinat, dans sa propriété de la rue de Roubais.

Un enfant écrasé par un voiture à Lille

UNE DES ROUES LUI PASSA SUR LE CORPS ET LUI BROYA HORRIBLEMENT LE BASSIN.

Les habitants de la rue du Metz, hier soir, ont été douloureusement impressionnés par un terrible accident.

Un jeune enfant de huit ans et demi, âgé de six ans, fut happé par une roue et jeté sous le lourd véhicule qui lui passa sur le corps.

Des témoins de l'accident s'empressèrent après du malheureux garçonnet qui fut conduit dans une pharmacie voisine.

Un docteur, mandaté d'urgence, accourut aussitôt et prodigua ses soins au pauvre petit qui avait le bassin fracturé, le bras gauche et la jambe droite écrasés.

Malgré les soins les plus pressés, le petit enfant rendit le dernier soupir à dix heures et demie.

Après les constatations faites par M. Marmonel, commissaire de police du 2e arrondissement, le cadavre fut transporté chez les parents dont on conçoit sans peine la douleur.

Tentative d'assassinat sur un juif de paix A CAMBRAI

POUR DES QUESTIONS D'INTERET ET A LA SUITE DE PROCES QUELLE AVAIT PERDUS, LA NIECE D'UN JUGE DE PAIX TIRE SUR CE LUI-CI CINQ COUPS DE REVOLVER; LES BLESSURES SONT PEU GRAVES.

M. d'Hooghe Adolphe, 50 ans, juge de paix du canton Ouest, a été victime cet après-midi, d'une tentative d'assassinat, dans sa propriété de la rue de Roubais.

Depuis plusieurs années, M. d'Hooghe était en procès avec l'une de ses nièces, la dame Bougois, âgée d'une quarantaine d'années, au sujet d'un héritage. Celle-ci, ayant perdu le procès qu'elle avait intenté contre son oncle, avait conçu contre celui-ci une terrible haine et dernièrement encore elle lui avait adressé plusieurs lettres de menaces.

Ces menaces devaient malheureusement être mises à exécution.

Hier après-midi, vers midi et demi, la dame Bougois fut aperçue rôdant autour de la propriété de son oncle; elle cherchait vraisemblablement à pénétrer dans les immenses jardins afin de s'y cacher et d'attendre le moment de celui à qui elle en voulait à mort.

Vers une heure, elle s'approcha de Mme Vanthillo qui se trouvait sur la porte de sa demeure, 30, rue de Roubais, en face même de la propriété de M. d'Hooghe et lui demanda son oncle, avant conçu contre Vanthillo donna le renseignement et comme la dame Bougois voulait entrer par une petite porte qui donne sur la rue de Roubais, elle s'élança :

— Si je demande à entrer, il bouclerait tout, si je demande à entrer, il bouclerait tout, si je demande à entrer, il bouclerait tout, si je demande à entrer, il bouclerait tout.

Elle s'élança alors de son interlocutrice et se dirigea vers la petite porte dont il venait d'être question; elle tenta, mais en vain de ouvrir.

A ce moment même entra chez M. d'Hooghe, M. Robasse, épicier à Escudouvillers, qui, selon son habitude, venait faire sa livraison de marchandises.

La dame Bougois courut aussitôt vers lui et se glissa derrière lui dans la propriété de son oncle, puis, tandis que l'épicier se dirigeait vers la maison d'habitation, elle se dissimula dans un buisson. Son intention était, sans nul doute, de s'approcher.

Un enfant écrasé par un voiture à Lille

UNE DES ROUES LUI PASSA SUR LE CORPS ET LUI BROYA HORRIBLEMENT LE BASSIN.

Les habitants de la rue du Metz, hier soir, ont été douloureusement impressionnés par un terrible accident.

Un jeune enfant de huit ans et demi, âgé de six ans, fut happé par une roue et jeté sous le lourd véhicule qui lui passa sur le corps.

Des témoins de l'accident s'empressèrent après du malheureux garçonnet qui fut conduit dans une pharmacie voisine.

Un docteur, mandaté d'urgence, accourut aussitôt et prodigua ses soins au pauvre petit qui avait le bassin fracturé, le bras gauche et la jambe droite écrasés.

Malgré les soins les plus pressés, le petit enfant rendit le dernier soupir à dix heures et demie.

Après les constatations faites par M. Marmonel, commissaire de police du 2e arrondissement, le cadavre fut transporté chez les parents dont on conçoit sans peine la douleur.

Tentative d'assassinat sur un juif de paix A CAMBRAI

POUR DES QUESTIONS D'INTERET ET A LA SUITE DE PROCES QUELLE AVAIT PERDUS, LA NIECE D'UN JUGE DE PAIX TIRE SUR CE LUI-CI CINQ COUPS DE REVOLVER; LES BLESSURES SONT PEU GRAVES.

M. d'Hooghe Adolphe, 50 ans, juge de paix du canton Ouest, a été victime cet après-midi, d'une tentative d'assassinat, dans sa propriété de la rue de Roubais.

Tout de suite, des soins lui furent prodigués et il fut transporté sur son lit dans un chambre à coucher. M. le docteur Dailly, appelé, ne tarda pas à arriver; il pansa le blessé, dont l'état n'est heureusement pas grave.

Pendant ce temps, la dame Bougois, qui se trouvait tranquillement dans la propriété de son oncle et s'occupait de personnes qui avaient été attirées par les coups de feu, ne songea à l'arrêter tant elle était vive vive émotion, et toujours tranquille, la meurtrière, après avoir jeté son revolver dans le cabinet de M. d'Hooghe, elle s'occupait de ses mains duquel elle se constituait prisonnière.

Le Parquet, représenté par MM. Chabot et Bayot, procureur de la République, et accompagné de M. Mare, commissaire de police, se rendit aussitôt sur les lieux de la scène pour interroger M. d'Hooghe.

En entrant dans son cabinet, M. Chabot procéda à l'interrogatoire de la dame Bougois, qu'il fit ensuite écrouer et à celui des témoins de la scène.

Le revolver dont s'est servie la meurtrière n'a pu être retrouvé encore; l'état de la dame Bougois a été remis à M. Chabot par la dame Bougois.

Cette tentative d'assassinat a provoqué une vive émotion en ville.

LAUTOPTIE ETABLIT QUE LA PETITE VICTIME EST MANQUÉE LA POPULATION VEUT L'YNGER

JEANNE WEBER

Commercy, 9 mai. — Comme nous le disions d'autre part, le docteur Parisot, de Nancy, a pratiqué cet après-midi l'autopsie de la petite victime. Cette opération, commencée à 4 heures, a été interrompue à 7 heures pour permettre au médecin de dîner, et fut reprise à 8 heures. Elle ne s'est terminée qu'à 10 heures. Les premières constatations du praticien lui permettent d'affirmer que la mort est due à la strangulation. On ne connaît pas encore les autres résultats de cette autopsie.

A 8 heures et demi, l'ogresse a pris place dans une auto avec deux gendarmes, pour être transportée à la maison d'arrêt de Saint-Mihiel, siège judiciaire du département. Plus de 600 personnes étaient massées à la porte de la chambre de sûreté; quand la criminelle apparut, un cri formidable de « mort, mort, mort » se leva et les gendarmes, les poings menaçants, et volaient aussitôt échapper la femme à la foule.

C'est avec les plus grandes difficultés que l'automobile a pu être dégagée par la police et partir pour Saint-Mihiel.

MEDAILLES DE SAUVEPAGE

LES RECOMPENSES ACCORDEES DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS

Paris, 9 mai. — Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'Intérieur et approuvé par le président de la République, des médailles d'honneur, des mentions honorables et des lettres de félicitation ont été accordées aux personnes ci-après désignées qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois d'avril 1908 :

NORD

Médailles d'argent de 2e classe : M. Lèche, marchand, rue Valenciennes.

Médailles de bronze : M. Barbier, caporal à la compagnie des sapeurs-pompiers de Douai.

M. Polier, commissaire spécial adjoint de la police des chemins de fer à Lille.

M. Caboché, instituteur à Trish-St-Leger.

M. Mathieu, secrétaire de la mairie de SA Saive.

Mentions honorables : M. Thyrlion, maître-châfferrant à Steene.

M. Rousseau, délégué à Valenciennes.

M. Condry, facteur des postes à Bergues.

M. Dewitte, ouvrier mécanicien à Linselles.

M. Gas, serrurier à Avesnes.

M. Malsin, capitaine au 1er régiment de sapeurs-pompiers de Lille.

M. Harment, matelassier à Valenciennes.

Mention honorable : M. Kimpé, garde-barrière à Roncq.

Lettre de félicitations : M. Bourgois, homme d'équipe à la gare de Tourcoing.